

**PLAN DE FORMATION ET D.I.F.
Coût maximum de prise en charge**

LIMITE ENTREPRISE MOINS DE 10 SALARIES ET DEPASSEMENT DE SEUIL			DECISIONS 04-dec-09	U N I Q U E M E N T
10 SALARIES : Compatible au coût moyen observé, dans la et + 10 limite de 5000€ par an et par Entreprise sauf actions TECHNIQUE ou QUALIFIANTE Tel : 01 40 72 90 00			à partir du 01-janv-10	
		Plan de Formation	Droit Individuel à la Formation	P R O F E S S I O N N A L I S A T I O N
PAR HEURE DE FORMATION	FORMATION TECHNIQUE	€ 50,00 H.T.	€ 50,00 H.T.	
PAR HEURE DE FORMATION dans la limite de 35 heures	VENTE COMPTA GESTION dans la limite de 2000€ par an et par Entreprise Formation Caisse réservée au personnel de Vente	€ 40,00 H.T.	€ 40,00 H.T.	
FORMATIONS QUALIFIANTES	Par Heure de formation	€ 15,00 H.T.	€ 15,00 H.T.	
	limite de 2000€ par an et par Entreprise LANGUES jusqu'à 100 Heures INFORMATIQUE CULTURE ... jusqu'à 35H et 80% de la Facture	€ 40,00 H.T.	€ 40,00 H.T.	
UNIQUEMENT EN ENTREPRISE	PAR AN ET PAR ENTREPRISE HYGIENE/SECURITE/RISQUES/QUALITE <i>pas de salaire ni frais annexes</i>	90% dans la limite de € 1 000,00 H.T.	€ 40,00 H.T.	
JOURNEE DE FORMATION EN ENTREPRISE	PAR AN ET PAR ENTREPRISE UNIQUEMENT FORMATION TECHNIQUE (limité à 2000,00 ht au delà de 2 jours) <i>pas de salaire ni frais annexes</i>	90% dans la limite de € 1 000,00 H.T. par jour de Formation	NON	
FRAIS ANNEXES	SALAIRE REPAS (pour chaque repas) (maxi 2 par journée de formation) HEBERGEMENT petit déjeuner compris (maxi 1 nuit par jour de formation)	Brut x 1,6 € 25,00 € 90,00	Brut x 1,6 ou Allocation légale € 25,00 € 90,00	
TRANSPORT	Moins de 30 KM A/R Forfait de : sinon remboursement SNCF 2èm classe Voiture présentation du ticket de carburant, 0,20€ par Kilomètre DOM TOM LIMITE : Classe économique FORMATIONS PLUS D'UN MOIS Prise en charge d'un aller retour par mois	€ 10,00	€ 10,00	
FORMATION AXES PRIORITAIRES				
Techniques et Professionnelles nécessaires à la maîtrise du métier Hygiène Sécurité Qualité Contexte Réglementaire du secteur Qualification Professionnelle reconnue par la CPNE (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi) Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Diplôme Titre d'Etat				
PUBLICS PRIORITAIRES				
salariés rencontrant des difficultés d'adaptation à leur emploi salariés ayant plus de 20 ans d'activité ou âgés d'au moins 45 ans travailleurs handicapés salariés déclarés inaptes à leur emploi par la médecine du travail retour de congé parental, congé maternité ou d'une longue maladie jeunes débutant dans la vie Professionnelle salariés sans qualification reconnue par un diplôme, titre ou CQP salariés concernés par un changement d'emploi				

€ 9,15